



PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 17 AVRIL 2026
JOUR ET TENUE DE LA SEANCE : 23 AVRIL 2026 A 10H30
PRESIDENT DE LA SEANCE : MONSIEUR AUZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR PROTANO

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 80
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 82

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADIS, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAU-TARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

POUVOIR(S) :

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

Assistaient également à la séance : M. le directeur Général ; Mme et MM les directeurs généraux adjoints ;
Mme la directrice de cabinet ; Les Directeurs des services.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DU 23 AVRIL 2026**Délibérations N° DD2026-041 à DD2026-080**

LE PRÉSIDENT ouvre la séance et propose la désignation de Monsieur Protano en tant que secrétaire de séance.

Le Président revient sur un certain nombre de points suite au dernier conseil d'installation et de l'élection du président. Il informe notamment l'assemblée des délégations attribuées à chaque conseiller délégué, à savoir :

Stéphane Dobbels : conseiller délégué référent Grand et Petit Cycle de l'eau

Alain Marty : conseiller délégué référent Périmouv'

Marie-Claude Kergoat : conseillère déléguée référente Partenariats

Joël Laguionie : conseiller délégué référent Enfance et Petite Enfance

Pierre Jaubertie : conseiller délégué référent Piscines, suivi du village sénior de Vergt

Brice Demaret : conseiller délégué référent Handicap et Inclusion

Nils Fouchier : conseiller délégué référent Démocratie locale, Conseil communautaire des jeunes, lien avec les élus municipaux

Eric Seguy : conseiller délégué Travaux, Maîtrise d'ouvrage

Nicolas Duru : conseiller délégué Travaux et Patrimoine

Dorothee Azevedo-Sousa : conseillère déléguée Budget, Evaluation des politiques publiques

Alain Andrieux-Cassant : conseiller délégué PLUI

Gaëtan Brizard : conseiller délégué Alimentation

Claudie David : conseillère déléguée Petite Enfance commission d'attribution

Catherine Dupuy : conseillère déléguée Logement Social et Office HLM

Stéphane Becker : conseiller délégué Gens du Voyage

Yannick Rolland : conseiller délégué Projet étang du Rosier

Virginie Jarrige : conseillère déléguée Sîlot

Julien Pujol : conseiller délégué Aide au développement sportif et culturel

Patrick Guillemet : conseiller délégué Prévention de la délinquance

Ensuite il annonce qu'il y a eu un appel à la formation de groupes politiques. Il mentionne l'existence du groupe Gelipp, déjà présent lors du précédent mandat, ainsi que la création d'un nouveau groupe, « Demain l'Agglo Démocrate et Progressiste ». Il précise qu'il attend la transmission des documents relatifs à ces deux groupes politiques.

1. ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE HORS LES VICE-PRESIDENTS - (Rapporteur Jacques AUZOU)

Le Président signale que la maire de Salon, ayant démissionné de son mandat communautaire, ne siègera pas au bureau. Il précise que sa remplaçante au sein du conseil communautaire, Mme Mas-soubre Mareillaud, n'exerce ni la fonction de maire, ni celle de vice-présidente ou de conseillère déléguée. Par conséquent, la commune de Salon ne sera pas représentée au bureau. Le Président annonce qu'il proposera prochainement une solution pour régulariser cette situation administrative.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Sont élus membres du bureau : (voir rapport des votes)

- Les conseillers communautaires délégués :

Stéphane DOBBELS
Alain MARTY
Marie-Claude KERGOAT
Joël LAGUIONIE
Pierre JAUBERTIE
Brice DEMARET
Nils FOUCHIER
Eric SEGUY
Nicolas DURU
Dorothee AZEVEDO SOUSA
Alain ANDRIEUX CASSANT
Gaëtan BRIZARD
Claudie DAVID
Catherine DUPUY
Stéphane BECKER
Yannick ROLLAND
Virginie JARRIGE
Julien POUJOL
Patrick GUILLEMET

- Les maires de communes membres, conseillers communautaires, qui ne sont ni Vice-Présidents ni conseillers délégués :

Marie-Laure ALARCON
Jean-Louis AMELIN
Clément BIJOU
Denis CHAPOUL
Thierry CIPIERRE
Fanny CORNUT
Claude DENIS
Violette FOLGADO
Christian GARRIGUE
Daniel LE MAO
Emmanuel LEGAY
Sylvie MAGNANOU
Jean-Luc MALLET
Franck MOISSAT
Gilles MOTARD
Thierry NARDOU
Jean-Luc NOYER
Daniel REYNET
Clovis TALLET

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président, avant la reprise des prochains votes, annonce une minute de silence en mémoire des deux militaires morts pour la France au Liban.

2. DELEGATIONS DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de déléguer au bureau communautaire, au Président et au vice-présidents les délégations définies dans le rapport.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**3. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Le Président indique la liste des élus proposés pour siéger à la commission d'appel d'offres et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres.
- Sont élus :

Titulaires	Suppléants
DOBBELS Stéphane	ROLLAND Yannick
FALLOUS Eric	DURU Nicolas
MARTY Alain	NARDOU Thierry
MOSSION Laurent	MARTIN Sébastien
FAURE Marie Laure	GUILLEMET Patrick

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**4. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Président indique la liste des élus proposés pour siéger à la commission de délégation de service public et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.
- Sont élus :

Titulaires	Suppléants
DOBBELS Stéphane	ROLLAND Yannick
FALLOUS Eric	DURU Nicolas
MARTY Alain	NARDOU Thierry
MOSSION Laurent	MARTIN Sébastien
FAURE Marie Laure	GUILLEMET Patrick

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le **Président** indique la liste des élus proposés pour siéger à la commission consultative des services publics locaux et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de créer une commission consultative des services publics locaux ;
- Décide de dire que cette commission sera composée de 6 membres : le Président du Grand Périgueux ou son représentant, trois représentants de l'assemblée délibérante, deux représentants d'associations.
- Décide de désigner comme représentants de l'administration :

. Le conseiller délégué référent en charge de l'assainissement : DOBBELS Stéphane

. Le Vice-Président en charge des mobilités : CHANTEGREIL Florian

. Le conseiller délégué référent en charge de l'enfance et de la jeunesse : LAGUIONIE Joël

- Décide de dire que le collège des associations sera composé :
 - . d'un représentant d'UFC Que Choisir proposé par cette association.
 - . d'un représentant de l'association des usagers des transports de la région aquitaine proposé par cette association.
- Décide d'adopter le règlement intérieur de la commission consultative.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT**

Le Président indique les noms des 7 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

Monsieur Cipierre exprime sa surprise de figurer sur cette liste, l'assainissement n'étant pas son domaine de compétence. Il confirme néanmoins le maintien de sa candidature.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les 7 représentants suivants au conseil d'exploitation de la régie d'assainissement :

DOBBELS Stéphane
NARDOU Thierry
AMELIN Jean Louis
DURU Nicolas
CIPIERRE Thierry
MOREAU Isabelle
CADET Michel

ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. **COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide que la commission locale d'évaluation des transferts de charges sera composée de 48 membres
- Décide que la Ville de Périgueux disposera de 3 membres
- Décide que les communes de Boulazac-Isle-Manoire, Coulounieix-Chamiers et Trélissac disposeront de deux représentants chacune
- Décide que les autres communes disposeront d'un représentant chacune
- Demande aux conseils municipaux de désigner leurs représentants au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. **ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE L'EPIC PERIMOUV'**

Le Président indique les noms des 10 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les membres du conseil d'administration de l'EPIC PERIMOUV ci-après :

Représentants du Grand Périgueux :

MARTY Alain
CADET Michel
VILLENEUVE Agnès
FOLGADO Violette
AMELIN Jean Louis
REYNET Daniel
CHANTEGREIL Florian
GEOFFROID Marc
DRUILLOLE Christelle
TALLET Clovis

Représentants du personnel :

RICHARD Gregory
SLAOUI Chouki
PLANCHEZ Laurent

Représentant des usagers :

Un représentant d'une association d'usagers

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX A L'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Le Président indique les noms des 12 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

Monsieur Bijou annonce qu'il souhaite aussi faire acte de candidature.

Le Président lui indique que s'agissant d'un scrutin uninominal il doit indiquer contre quel autre candidat il souhaite se présenter.

Monsieur Bijou interroge alors les autres élus sur la possibilité que l'un candidat se désiste en sa faveur, précisant qu'il n'a pas particulièrement l'intention de se présenter contre quelqu'un. Il justifie sa candidature par la présence d'une antenne de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) à Sainte-Alvère, et souligne qu'en tant que maire de la commune de Val de Louyre et Caudeau, il lui semble légitime que le maire puisse siéger au collège des élus. Il insiste sur le fait qu'il ne revendique aucun privilège par rapport aux autres élus, mais estime que sa position de maire de Val de Louyre rend sa candidature pertinente.

Aucun candidat ne souhaitant se désister, il annonce donc se présenter contre monsieur Martin, élu de la ville de Périgueux, rappelant que cette dernière dispose de son propre office de tourisme.

Après vote à bulletin secret, le Président déclare Monsieur Martin élu par 51 voix, tandis que Monsieur Bijou en recueille 25.

Le Président demande s'il y a de nouveau d'autres candidats que ceux qu'il a indiqué.

En l'absence d'autre candidature, chacun des autres candidats est élu.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants suivants au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme intercommunal

- Collège des représentants de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux

MARTIN Sébastien
GARRIGUE Christian
SEGUY Eric
MOREAU Isabelle
BONNAUD-CATTEROU Catherine

ROUX Evelyne
SALINIER Sandrine
LAGUIONIE Joël
JAUBERTIE Pierre
LONGUEVILLE PATEYTAS Sylvie
MASSOUBRE MAREILLAUD Cécile
KERGOAT Marie-Claude

Les représentants au sein des deux autres collèges sont désignés par arrêté du Président comme prévu dans les statuts.

- Collège des représentants des professions et activités intéressées par le développement du tourisme sur le territoire de la Communauté d'agglomération, choisis au sein des organismes suivants : (...)
- Collège des personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans le secteur du tourisme local.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE GRAND PERIGUEUX AUTONOMIE (CIAS)

Le Président indique les noms des 12 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidat.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au CIAS suivants :

KERGOAT Marie Claude
CASTAIGNEDE Fanny
DEMARET Brice
BECKER Stéphane
MAGNANOU Sylvie

FALLOUS Eric
LAGUIONIE Joël
NARDOU Thierry
DUPUY Catherine
FRUGIER Christine
VILLENEUVE Agnès
JAUBERTIE Pierre

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BAS-SIN DE L'ISLE (SMBI)

Le Président indique les noms des 21 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

Monsieur Lavitola exprime sa satisfaction d'apparaître sur la liste proposée, mais il regrette de ne pas en avoir été informé préalablement. Il souligne que la question de l'eau est très importante à ses yeux et se déclare satisfait de cette désignation. Il espère, à l'avenir, figurer sur la liste du syndicat mixte Eau Cœur du Périgord en qualité de titulaire.

Monsieur Motard, délégué sortant du SMBI et fortement impliqué au sein de ce syndicat, déclare souhaite y siéger à nouveau et présente sa candidature.

Le Président lui indique que s'agissant d'un scrutin uninominal il doit indiquer contre quel autre candidat il souhaite se présenter.

Monsieur Motard demande si l'un des candidats annoncés souhaite se retirer.

Monsieur Moissat annonce qu'il renonce à sa candidature.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats que ceux annoncés.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgieux au SMBI suivants :

Titulaires	Suppléants
------------	------------

FAURE Marie-Laure	NOYER Jean-Luc
CADET Michel	LEGAY Emmanuel
ALARCON Marie Laure	TALLET Clovis
GUILLET Benoist	LONGUEVILLE PATEYTAS Sylvie
MASSOUBRE MAREILLAUD Cécile	POUJOL Julien
FOUCHIER Nils	PROTANO Pascal
FOLGADO Violette	MASO Paul
DENIS Claude	REYNET Daniel
MOTARD Gilles	DUPUY Catherine
MARTY Alain	JAUBERTIE Pierre
DEMARET Brice	SALINIER Sandrine
MOSSION Laurent	LE MAO Daniel
DUNOYER Bruno	DORET Catherine
DELCROS Rodolphe	MARRACHE Nathalie
LAGUIONIE Joël	JARRIGE Virginie
DRUILLOLE Christelle	LAVITOLA Emeric
DOBBELS Stéphane	SEGUY Eric
ROLLAND Yannick	CASTAIGNEDE Fanny
BRIZARD Gaëtan	ROUX Evelyne
CHAPOUL Denis	ANDRIEUX-CASSANT Alain
CHANTEGREIL Florent	GEORGIADIS Olivier

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DFCI 24

Le Président indique les noms des 6 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

Titulaires	Suppléants
DENIS Claude	NARDOU Thierry
DUNOYER Bruno	LEGAY Emmanuel
CORNUT Fanny	LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie
MAGNANOU Sylvie	LAGUIONIE Joël
BRIZARD Gaëtan	MOTARD Gilles
ROLLAND Yannick	LE MAO Daniel

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au SM DFCI 24 suivants :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS 24)

Le Président indique le nom du candidat proposé et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature l' élu présenté est réputé désigné.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner Monsieur Franck MOISSAT comme représentant du Grand Périgueux au conseil d'administration du SDIS 24.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE PERIGORD NUMERIQUE (SMPN)

Le Président indique les noms des 2 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentant du Grand Périgueux au Syndicat Mixte Périgord Numérique suivants :

Titulaires	Suppléants
ANDRIEUX-CASSANT Alain	PAUTARD Anthony
ROUX Evelyne	GUILLEMET Patrick

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITE (SMINA)

Le Président indique les noms des 2 candidats qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au sein du syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité suivants :

Titulaires	Suppléants
CHANTEGREIL Florian	MARTY Alain
GEORGIADES Olivier	DRUILLOLE Christelle

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SMD3) ET A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SUIVI CENTRE DE TRI DU SMD3 - CLIS

Le Président indique la liste des élus proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au SIMDS suivants :

Titulaires	Suppléants
MARRACHE Nathalie	ANDRIEUX-CASSANT Alain
FAURE Claudine	MAGNANOU Sylvie
LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie	TALLET Clovis
MARTY Alain	SALINIER Bernadette
CHANTEGREIL Florian	BRIZARD Gaëtan
ROLLAND Yannick	JAUBERTIE Pierre
PROTANO Pascal	AZEVEDO-SOUSA Dorothée
BECKER Stéphane	MOISSAT Franck
FOUCHIER Nils	DURU Nicolas
GUILLEMET Patrick	NOYER Jean-Luc
SEGUY Eric	PAUTARD Anthony

- De désigner les représentants suivants à la commission de suivi du centre de tri :

Titulaire	Suppléant
PROTANO Pascal	ANDRIEUX-CASSANT Alain

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Désignation des représentants du Grand Périgueux au sein du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Le Président indique la liste des élus qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidat.

Monsieur Delcros formule deux observations concernant la liste proposée. D'une part, il s'étonne de l'absence totale d'élus de l'opposition de la ville de Périgueux, alors que cette représentation existait lors du mandat précédent. Il relève que les six titulaires pour la ville de Périgueux sont issus de la majorité municipale. D'autre part, il manifeste son incompréhension et sa sidération de ne pas voir proposé parmi les titulaires, l'actuel Président du Pays de l'Isle, Emmanuel Legay. Il souligne

que ce dernier a accompli un travail absolument remarquable. Il a pu le constater car il siègeait au syndicat lors du précédent mandat. Il ajoute que celui-ci a permis de se doter d'un Schéma de cohérence territoriale (Scot) qui faisait défaut auparavant. Il a compris que le sens de la politique du Président du Grand Périgueux ce matin c'était de choisir et de faire en l'occurrence des éliminations mais il tient à redire qu'il trouve que cette exclusion sidérante, d'autant que M. Legay a fait preuve, selon lui, d'une animation quotidienne des réunions, de l'équipe ainsi que des résultats concrets. Il demande donc quelques explications au Président sur ce choix, insistant sur le besoin de stabilité. Il s'interroge sur la pérennité des engagements et des politiques publiques, rappelant qu'un changement de Président du Syndicat tous les six ans n'est pas, à ses yeux, une marque de stabilité.

Le Président lui explique que la vie politique s'inscrit dans un cadre défini par des règles. Il exprime à son tour sa sidération face au mutisme qui a entouré une campagne nauséabonde « dégueulasse » à son égard. Il précise avoir indiqué à Emeric Lavitola que, si chacun est libre de ne pas partager ce qui est dit, son groupe politique avait le pouvoir de dire « trop, c'est trop ». Enfin, concernant la désignation des élus, il indique qu'une nouvelle page se tourne.

Monsieur Lavitola prend la parole concernant cette question de campagne nauséabonde car le Président l'a évoqué dans cet échange concernant le Pays de l'Isle mais qui selon lui est sans lien avec la campagne en question. Il tenait à s'expliquer devant l'assemblée sur ce sujet de campagne détestable. Comme il l'a évoqué avec la presse, il s'agit pour lui d'une histoire de rumeurs, car il ignore qui a tenu de tels propos. Il ajoute que, si de tels propos ont été tenus, et bien dans ce cas-là il faut aller jusqu'au bout et porter l'affaire en justice pour diffamation. Il explique qu'il se sent visé par les déclarations du Président, car il mentionne le groupe socialiste dont il fait partie. Il rappelle qu'il ne fait pas de politique de caniveaux, il préfère un débat d'idées qui est sain, qui doit être bien amené y compris dans cette agglomération. Il indique que, pour lui, débattre du fond est l'enjeu. Il souligne par ailleurs qu'une campagne pour la gouvernance d'une agglomération est différente d'une campagne municipale, car elle implique des tractations, des discussions et des mises en commun. Il estime que c'est une campagne particulière qui ne mérite pas, si tel est le cas, les propos évoqués.

Monsieur Legay propose sa candidature. Il rappelle avoir consacré 6 années d'énergie, d'enthousiasme et de travail au service du syndicat, en ayant obtenu des résultats et aussi qu'un certain nombre de dossiers qui ont avancé au bénéfice du territoire. Il souhaite donc poursuivre son engagement au service de ce syndicat. Cependant, il précise qu'il n'est pas dans son éthique de se présenter contre un candidat déclaré. Il ajoute qu'il n'était pas informé de cette règle, c'est donc pour cela qu'il n'est candidat uniquement que si un autre accepte de se désister en sa faveur.

Monsieur Chapoul accepte de se désister.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats que ceux déclarés.

Monsieur Demarret propose sa candidature contre monsieur Legay.

Le Président annonce le résultat du vote : M. Emmanuel Legay obtient 41 voix et M. Brice Demarret en obtient 32. M. Legay est donc élu.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats que ceux déclarés.

En l'absence d'autre candidature, chacun des autres candidats proposés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants de Grand Périgueux au syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord suivants :

Titulaires	Suppléants
MARRACHE Nathalie	AUTHIER Thierry-Michel
BECKER Stéphane	JARRIGE Virginie
MOREAU Isabelle	DETRIEUX Patrick
DORET Catherine	WEBER Frédérique
MARTIN Sébastien	AZEVEDO-SOUSA Dorothée
POUJOL Julien	VILLENEUVE Agnès
CASTAGNEDE Fanny	JAUBERTIE Pierre
FALLOUS Eric	LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie
MOISSAT Franck	LE MAO Daniel
PAUTARD Anthony	LAGUIONIE Joël
ROLLAND Yannick	NARDOU Thierry
SALINIER Sandrine	BRIZARD Gaëtan
SAUVAGE Karine	LECOMTE Christian
FOUCHIER Nils	LAVITOLA Emeric
DRUILLOLE Christelle	DOBBELS Stéphane
CHABREYROU Véronique	DAVID Claudie
CORNUT Fanny	DURU Nicolas
LEGAY Emmanuel	FAURE Marie-Laure
DENIS Claude	BARA Pierre
GUILLEMET Patrick	ROUX Evelyne

KERGOAT Marie-Claude	TALLET Clovis
MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile	FAURE Claudine
MARTY Alain	CHANTEGREIL Florian
NOYER Jean-Luc	PROTANO Pascal
CASTANIE Emilie	ANDRIEUX-CASSANT Alain

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE AERIEN DE DORDOGNE (SMAD)

Le Président indique la liste des élus qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au Syndicat Mixte Air Dordogne suivants :

Titulaires	Suppléants
CHANTEGREIL Florian	PAUTARD Anthony
FAURE Claudine	ROUX Evelyne

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DU LOGEMENT SOCIAL (SMOLS)

Le Président indique le noms des élus qui sont proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

Madame Marie-Laure Faure souligne qu'elle siège déjà au SMOLS an tant que conseillère départementale, elle se demande si elle peut cumuler les deux.

Le Président indique qu'effectivement c'est incompatible et qu'il y a donc un siège de titulaire qui se libère. Il demande si un élu est intéressé ?

Madame Sauvage et Monsieur Pautard annoncent en même temps leur candidature pour le poste qui se libère.

Madame Sauvage dit qu'elle se désiste au profit de Monsieur Pautard.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide de désigner comme représentants du Grand Périgueux au SMOLS les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
MARTY Alain	JAUBERTIE Pierre
ANDRIEUX-CASSANT Alain	MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile
AMELIN Jean Louis	NOYER Jean Luc
PROTANO Pascal	ALARCON Marie Laure
CHABREYROU Véronique	ROUX Evelyne
PAUTARD Anthony	LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie
FALLOUS Eric	ROLLAND Yannik
DORET Catherine	LE MAO Daniel
DUPUY Catherine	AUTHIER Thierry Michel

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX DANS LES SYNDICATS MIXTES DE GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (SIAEP)

Le Président indique la liste des élus qui sont proposés pour les SIAP et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux dans les SIAP suivants :
- **Syndicat mixte Eau Coeur du Périgord** : 50 membres Titulaires et 50 membres suppléants

Titulaires	Suppléants
DENIS Claude	PROTANO Pascal
ANDRIEUX-CASSANT	Alain CASTAGNIE Emilie
NOYER Jean Luc	REYNET Daniel
CADET Michel	AUTHIER Thierry-Michel
LECOMTE Christian	SAUVAGE Karine
ROUX Evelyne	VILLENEUVE Agnès
MARTY Alain	PAUTARD Anthony
MAGNANOU Sylvie	SERRE Pascal
CORNUT Fanny	VOLPATO Mireille
AMELIN Jean Louis	DUPUY Catherine
MONTAGUT Jean Marie	WEBER Frédérique
CHABROL Philippe	BIJOU Clément
DOBBELS Stéphane	FRUGIER Christine
DAVID Claudie	BARA Pierre
DRUILLOLE Christelle	GEOFFROID Marc
ALARCON Marie-Laure	PROUTEAU Emeric
BRIZARD Gaëtan	IBANEZ Jean-Antoine
DELCROS Rodolphe	KOCHEL JeanMarie
BECKER Stéphane	GARRIGUE Christian
MALLET Jean Luc	LERAT Patrick
DUMONCEAU Stéphanie	FOUCHIER Nils
MARCHAIS Fabienne	CHERON Jean Luc
BERGOUNIOUX Pascal	FAURE Marie-Laure

LAGUIONIE Joël	LE MAO Daniel
TALLET Clovis	PINAULT Jean Claude
KERGOAT Marie Claude	BASCHFORD Guy
MOISSAT Franck	PIERRE NADAL Jeremy
FOLGADO Violette	LEGAY Emmanuel
GUILLEMET Patrick	RAYNAUD Serge
CHANTEGREIL Florian	SALINIER Bernadette
LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie	PUYBAREAU Fabien
AUZOU Jacques	CASTAIGNEDE Fanny
NARDOU Thierry	GENESTE Jean Marie
FERRAZZI Rodolphe	CIPIERRE Thierry
MOTARD Gilles	COURNIL Sébastien
FAURE Claudine	GEORGEVAIL Françoise
ROLLAND Yannick	CHAPUT Jérôme
CHABREYROU Véronique	BOUSQUET Jérôme
CHAPOUL Denis	MARTIN Sébastien
DURU Nicolas	MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile
SEGUY Eric	GEORGIADES Olivier
FALLOUS Eric	BONNAUD CATTEROU Catherine
GUILLET Benoist	MARRACHE Nathalie
JAUBERTIE Pierre	MASO Paul
POUJOL Julien	MOREAU Isabelle
LAVITOLA Emeric	MARCHAND Anne
SALINIER Sandrine	DEMARET Brice

MOSSION Laurent	JARRIGE Virginie
DETRIEUX Patrick	DORET Catherine
DUNOYER Bruno	AZEVEDO SOUSA Dorothee

- **SIAEP DES DEUX RIVIERES** : 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

Titulaires	Suppléants
BIJOU Clément	MALLET Jean Luc
GARRIGUE Christian	GUILLEMET Patrick
DENIS Claude	FAURE Claudine
DOBBELS Stéphane	CHAPOUL Denis

- **SIAEP DE TOCANE** : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

Titulaires	Suppléants
CHABREYROU Véronique	MOISSAT Franck
DOBBELS Stéphane	MARTY Alain

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE (EPFNA)

Le Président indique le nom du candidat proposé et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner monsieur Thierry NARDOU comme représentant titulaire et Clément BIJOU comme représentant suppléant du Grand Périgueux au sein de l'EPF NA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. DESIGNATION DES REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - ATD

Le Président indique le nom du candidat proposé, monsieur Mossion, et demande si d'autres élus sont candidats.

Monsieur Dobbels intervient pour informer que Monsieur Mossion est déjà présent au conseil d'administration (CA) au titre du Département. Il explique qu'il pourrait siéger et représenter l'agglomération mais il prévient qu'il ne pourra jamais être désigné au conseil d'administration au titre du Grand Périgueux si potentiellement il était désigné par le CA au titre de l'Union des Maires. Il explique que cela pourrait empêcher de faire monter un représentant de l'agglomération au siège du CA.

Le Président préfère qu'un autre élu qui ne soit pas conseiller départemental se porte candidat.

Monsieur Martin fait acte de candidature.

En l'absence d'autre candidat monsieur Martin est désigné.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner Monsieur Sébastien MARTIN pour représenter le Grand Périgueux au sein des organes délibérants de l'ATD24.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DORDOGNE - SDE 24

Le Président indique le nom des élus proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentant du Grand Périgueux au sein du SDE24 suivants :

Titulaire	Suppléant
LAGUIONIE Joël	FALLOUS Eric

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le Président demande s'il y a des candidatures et s'adresse à tous les élus mais prioritairement aux élus de Périgueux en précisant qu'ils ne peuvent être candidat au titre de l'agglomération s'ils le sont au titre de la ville, c'est soit l'un soit l'autre.

Monsieur Georgiades et Monsieur Pautard se proposent sur le collège Bertran de Born.

Monsieur Georgiades explique que s'il souhaite se maintenir sur ce collège c'est le fait que sur ces deux établissements il y a un plan de mobilité initié en fin du précédent mandat qui est en cours. Il propose donc à Monsieur Pautard de siéger à Bertran de Born le temps que le plan de mobilité se termine et il est prêt à lui céder sa place d'ici deux ans maximum quand le dispositif sera mis en place.

Monsieur Pautard souhaite maintenir sa candidature.

Le Président passe donc au vote. Il annonce le résultat du vote : M. Olivier Georgiades obtient 41 voix et M. Anthony Pautard en obtient 36. M. Georgiades est donc élu.

Le Président demande pour chacun des établissements s'il y a des candidats, pour chacun d'entre eux un seul candidat se présente et est donc réputé désigné.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux dans les collèges et lycées suivants :

Établissements	Représentants
Lycée Albert Claveille	SAUVAGE Karine
Lycée Bertran De Born	MOREAU Isabelle
Lycée Laure Gatet	VILLENEUVE Agnès
Lycée Jay de Beaufort	BECKER Stéphane
Lycée professionnel Léonard De Vinci	CORNUT Fanny
Lycée professionnel Pablo Picasso	MOTARD Gilles
Lycée professionnel EREA	LEGAY Emmanuel
Collège La Roche Beaulieu	FOLGADO Violette
Collège Jean Moulin	DUMONCEAU Stéphanie
Collège Anne Frank	JARRIGE Virginie
Collège Bertran de Born	GEORGIADES Olivier
Collège Clos Chassaing	JARRIGE Virginie

Collège Laure Gatet	MAGNANOU Sylvie
Collège Montaigne	GEORGIADES Olivier
Collège de Vergt	NOYER Jean Luc

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux à l'IUT suivants :

Titulaire	Suppléant
LECOMTE Christian	MOSSION Laurent

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES CENTRES HOSPITALIERS DE PERIGUEUX ET DE LANMARY

Le Président indique les noms des candidats proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

Monsieur Dobbels informe l'assemblée d'un projet de fusion entre Lanmary et l'hôpital, déjà bien avancé. Il précise que, dans les deux années à venir, il n'y aura plus qu'une seule direction pour ces deux établissements. Il souligne qu'il est donc préférable que les représentants désignés aujourd'hui soient les mêmes pour les deux structures.

Monsieur Cipierré partage les propos de Stéphane Dobbels. Il souligne que dans le cadre du groupement hospitalier de territoire, il est primordial que les représentants de l'agglomération siègent dans les deux établissements, eu égard de la concordance des deux structures.

En l'absence d'autre candidature les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux dans les Centres Hospitaliers suivants :
- Centre hospitalier de Périgueux 2 membres.

CASTAGNEDE Fanny
DEMARET Brice

- Centre hospitalier de Lanmary 2 membres.

CASTAGNEDE Fanny
DEMARET Brice

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DORDOGNE

Le Président indique le nom du candidat proposé et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature, l' élu présenté est réputé désigné.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner Monsieur Brice DEMARET comme représentant du Grand Périgueux au Conseil Territorial de Santé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE LA COMMISSION DE MEDIATION DE LA DORDOGNE (COMED)

Le Président indique la liste des élus proposés et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autres candidatures les élus présentés sont réputés désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentant du Grand Périgueux à la COMED suivants :

Titulaire	Suppléant
CHABREYROU Véronique	ROUX Evelyne

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH)

Le Président indique le nom du candidat proposé et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autre candidature, l' élu présenté est réputé désigné.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner Madame Véronique CHABREYROU pour représenter le Grand Périgueux au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "LE SILOT"

Le Président indique la liste des élus proposés pour siéger à la commission d'appel d'offres et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste, la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au conseil d'administration de la SPL « Le Sîlot » suivants :

Jacques AUZOU proposé pour la présidence
DAVID Claudie
WEBER Frédérique
KERGOAT Marie-Claude
CASTANIE Emilie
JARRIGE Virginie
LECOMTE Christian

ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE D'AMENAGEMENT "ISLE MANOIRE" - SPLA "ISLE MANOIRE"

Le Président indique la liste des élus proposés pour siéger au sein de la SPLA Isle Manoire et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre, liste la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants au conseil d'administration de la SPLA « Isle Manoire » suivants :

MOISSAT Franck Proposé pour la présidence
AMELIN Jean-Louis
FAURE Marie-Laure
CHABREYROU Véronique
CHANTEGREIL Florian
CIPIERRE Thierry
SEGUY Eric
FAURE Claudine
DUNOYER Bruno
MARTIN Sébastien
LECOMTE Christian
MARTY Alain
NOYER Jean-Luc
PROTANO Pascal

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**31. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES ABATTOIRS DE BERGERAC (SEMAB)**

Le Président indique la liste des élus proposés pour siéger au sein de la SEMAB et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste, la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au sein de la SEMAB suivants :

FAURE Claudine
CHANTEGREIL Florian

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AGGLOMERATION A LA MAISON DE L'EMPLOI ET A LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE

Le Président indique les listes des élus proposés pour siéger à la Maison de l'emploi et à la Mission Locale et demande si d'autres listes sont candidates.

En l'absence d'autres listes, les listes proposées par le Président sont élues.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants suivants :

- Maison de l'Emploi :

DORET Catherine
LAGUIONIE Joël
DAVID Claudie
FAURE Claudine
FALLOUS Eric
ANDRIEUX CASSANT Alain

- - Mission Locale :

DORET Catherine
LAGUIONIE Joël
DAVID Claudie
FAURE Claudine
FALLOUS Eric
ANDRIEUX CASSANT Alain

KERGOAT Marie Claude
BECKER Stéphane
VILLENEUVE Agnès
PAUTARD Anthony
DRUJILLOLE Christelle

- Précise que Madame Catherine DORET est proposée pour être la Présidente de ces deux structures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX DANS LES STRUCTURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Président indique les noms des élus proposés pour siéger dans les structures en faveur du développement économique et demande si d'autres élus sont candidates.

En l'absence d'autres candidats, les élus proposés par le Président sont désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux dans les structures en faveur du développement économique suivants :

- **ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine**

FAURE Claudine

- **French Tech Périgord**

FAURE Claudine

- **Digital Valley**

FAURE Claudine

- **Pays' en Graine**

-

Titulaire	Suppléant
BRIZARD Gaëtan	ROLLAND Yannick

- **Le Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'entreprises (GRAPE)**

Titulaire	Suppléant
FAURE Claudine	PAUTARD Anthony

- **La Maison de la Nouvelle-Aquitaine**

AMELIN Jean Louis

- **Initiatives Périgord**

FAURE Claudine

- **Périgord Développement**

Titulaire	Suppléants
FAURE Claudine	AMELIN Jean-Louis

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

Le Président indique la liste des élus proposés pour siéger au Comité Départemental du Tourisme et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants au sein du Comité Départemental du Tourisme suivants :

Titulaire	Suppléant
ROUX Evelyne	SEGUY Eric

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL 24)

Le Président propose la candidature de madame Chabreyrou.

Madame Chabreyrou informe qu'elle assure déjà la présidence de l'agence au titre d'un autre mandat, avec l'accord du Président elle propose Catherine Dupuy.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner madame Catherine DUPUY pour représenter le Grand Périgueux au sein de l'ADIL 24.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Le Président indique la liste des élus proposés pour siéger au sein de l'Agence France Locale et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste, la liste proposée par le Président est élue.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Désigne les représentants suivants au sein de l'assemblée générale de l'AFL :

Titulaire	Suppléant
PROTANO Pascal	AZEVEDO SOUSA Dorothée

- Autorise le représentant titulaire du Grand Périgueux ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX DANS LES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE

Le Président indique les listes des élus proposés pour siéger dans les associations en faveur de la mobilité et demande si d'autres listes sont candidates.

En l'absence d'autres listes, les listes proposées par le Président sont élues.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants au GART suivants :

CHANTEGREIL Florian
MARTY Alain

- Décide de désigner les représentant dans l'association Urgence ligne POLT suivants

Titulaire	Suppléant
CHANTEGREIL Florian	GEORGIADES Olivier

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND PERIGUEUX DANS DES STRUCTURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EST DE LA COMMUNICATION

Le Président indique le nom des élus proposés pour siéger dans les structures en faveur du développement des technologies de l'information est de la communication et demande si d'autres élus sont candidats.

En l'absence d'autres candidats, les élus proposés par le Président sont désignés.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner monsieur Alain ANDRIEUX-CASSANT comme représentant du Grand Périgueux au sein de l'association AVICCA ;
- Décide de désigner Pascal PROTANO comme représentant du Grand Périgueux au sein de l'association ADDULACT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

39. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS DES STRUCTURES LIEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président indique les listes des élus proposés pour siéger dans les structures liées au développement durable et demande si d'autres listes sont candidates.

En l'absence d'autres listes, les listes proposées par le Président sont élues.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux à l'Agence Régionale de Bio Diversité de Nouvelle Aquitaine suivants :

Titulaire	Suppléant
CADET Michel	ROLLAND Yannick

- Décide de désigner le représentant du Grand Périgueux à ATMO NA

CADET Michel

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

40. DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX (ELU ET AGENT) AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le **Président** indique la liste des représentants proposés pour siéger au Comité National d'Action Sociale et demande si une autre liste est candidate.

En l'absence d'autre liste la liste proposée par le Président est élue.


LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de désigner un représentant élu et un représentant agent

Elu Grand Périgueux	Agent fonctionnaire du Grand Périgueux
LECOMTE Christian	GUERS Véronique

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LA SEANCE EST LEVEE

Le secrétaire de séance Pascal PROTANO 	Le Président Jacques AUZOU 
--	---

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260615-DD2026_081_PV-DE